

Université

de Strasbourg

DÉLIBÉRATION

Conseil d'administration

Séance du 15 décembre 2021

Délibération
n°238-2021
Point 3.5

Point 3.5 de l'ordre du jour

Capacités d'accueil, prérequis et modalités d'admission à l'entrée du 2nd cycle pour 2022/2023 rejetés par la CFVU

EXPOSE DES MOTIFS :

La loi n°2016-1828 du 23 décembre 2016 met en place un nouveau système d'accès au diplôme national de Master. Ce dernier repose sur la possibilité de mettre en place des capacités d'accueil et des modalités d'admission lors de l'entrée en première année de Master. Il garantit la possibilité pour l'étudiant ainsi admis de pouvoir poursuivre directement en deuxième année de Master de la même mention sous réserve, bien évidemment de valider la première année.

Le 30 novembre 2021, la Commission de la formation et de la vie universitaire a rejeté les capacités d'accueil des formations suivantes :

- Faculté des Arts : capacités d'accueil de la mention art, parcours Arts plastiques – théorie et pratique et mention design, parcours Multimédia avec 19 voix contre et 8 voix pour
- INSPE : capacités d'accueil de la mention MEEF encadrement éducatif, parcours Education à l'inclusion et à la participation sociales (EIPS) avec 15 voix contre, 9 voix pour et 3 abstentions
- INSPE : Capacités d'accueil de la mention MEFF 2d degré, parcours Enseigner l'éducation physique et sportive CAPEPS avec 17 voix contre, 8 voix pour et 2 abstentions
- Faculté des langues : capacités d'accueil, de la mention traduction et interprétation, parcours Traduction professionnelle/ domaines de spécialité, parcours Traduction audiovisuelle et accessibilité, parcours Traduction littéraire, parcours Interprétation de conférences avec 15 voix contre, 10 voix pour et 2 abstentions
- Faculté de pharmacie : capacités d'accueil de la mention Sciences du médicament et des produits de santé, parcours Réglementation et droit pharmaceutique avec 13 voix contre, 13 voix pour et 1 abstention

Délibération numéro 1 :

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve les capacités d'accueil à l'entrée du 2nd cycle pour 2022/2023 rejetés par la CFVU pour la Faculté des langues.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	35
Nombre de voix pour	33
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	0
Ne participe pas au vote	2

Délibération numéro 2a :

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve les capacités d'accueil, à l'entrée du 2nd cycle pour 2022/2023 rejetés par la CFVU (hors Faculté des langues).

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	35
Nombre de voix pour	0
Nombre de voix contre	31
Nombre d'abstentions	2
Ne participe pas au vote	2

Délibération numéro 2b :

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve le maintien des capacités d'accueil de l'année précédente.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	35
Nombre de voix pour	32
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	1
Ne participe pas au vote	2

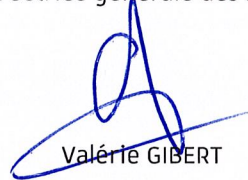
Destinataires :

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 21 décembre 2021

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT

Composante : ARTS

Lien vers le site web de la composante : <http://arts.unistra.fr/>

Date du conseil de faculté : 8 novembre 2021

Résultats des votes : 16 Oui 0 Non 7 Abstentions

Sera complété par les services centraux

A remplir. Soumis au vote

A compléter

Mention	Parcours (le cas échéant)	Effectif 2020/21	Effectif 2021/22	Capacité d'accueil du M1 2021/22	Capacité consolidée à la mention 2021/22	Taux d'accès	Taux d'insertion professionnelle (Diplômés 2018)	Capacité d'accueil TMM du M1 2022/23	Capacité d'accueil TMM du M1 consolidée à la mention 2022/23	Capacité d'accueil total du M1 2022/23	Capacité totale consolidée à la mention 2022/23	Mention(s) de licence(s) conseillée(s) pour accéder au M1	Formation ouverte à l'alternance/apprentissage (OUI/NON/EXCLUSIVEMENT)	Attendus (ensemble des compétences et connaissances requis pour réussir dans cette formation)	Modalités d'examen des candidatures (Dossier/Entretien/Examens/Concours)	Informations supplémentaires particulières (ex. Master ERASMUS-MUNDUS dont l'admission est gérée par un établissement partenaire, etc.)
Arts	Arts Plastiques - Agrégation (M2)	10	8	18	61			12	44	14	49	Licence Arts	oui	Une patique artistique singulière incluant la maîtrise de techniques de représentation (conventionnelles et/ou appareillées). Des compétences réflexives, méthodologiques, et discursives appuyées sur une solide culture en histoire de l'art et en esthétique ainsi qu'une bonne connaissance des problématiques de l'art contemporain. Une expérience de la didactique et de la pédagogie des arts plastiques est recommandée. Pour les étudiants étrangers, justifier d'un niveau de langue certifié C2.	CV, dossier et lettre de motivation	Cette formation d'une année est accessible aux étudiants ayant réussi a minima une première année de Master (ou diplôme équivalent). La réussite au master devra être attestée avant les épreuves d'admission du concours de l'Agrégation
Arts	Arts Plastiques - Théorie et pratique	14	14	27		44%	20	22		Licence 3 Arts Plastiques		Non	<ul style="list-style-type: none"> Pratique artistique personnelle et pratique de l'écriture (à justifier à travers un dossier artistique d'un ensemble de productions personnelles et une présentation écrite de la démarche artistique et de ses enjeux théoriques), culture de l'art (y compris contemporain), connaissances en histoire de l'art (1 Cours Magistral et/ou un TD suivi sur deux années au moins), connaissances en théorie de l'art (notamment esthétique : 1 Cours Magistral et/ou un TD suivi sur deux années a minima), Niveau de langue certifié : C1 (capacités réelles de lecture de textes théoriques et d'écriture méthodologique universitaire). 	Dossier		
Arts	Arts Plastiques - Critique-Essais. Écriture de l'art contemporain	12	12	16		86%	100%	12		13		Arts, Histoire de l'art, Arts du spectacle	Non	Compétences réflexives, méthodologiques et rédactionnelles ; connaissances en histoire de l'art, théorie de l'art et esthétique ; niveau de langue certifié : C1 (bonnes capacités de lecture de textes théoriques et d'écriture méthodologique universitaire).	Dossier	
Design	Multimédia	19	13	27	57	24%	83%	18	36	20	40	<ul style="list-style-type: none"> Licence 3 Design Licence 3 Arts Plastiques Licence 3 Information & communication 	Non	<ul style="list-style-type: none"> Formation théorique et historique suffisante dans les domaines du design, des arts numériques, du multimedia ou de l'internet Compétences dans la conception de projets de design ou de multimedia niveau Licence 3 (à justifier à travers un portfolio) Niveau de langue certifié : Français C1 (capacités réelles de lecture de textes théoriques et d'écriture méthodologique universitaire) 	Dossier	
Design	Design projet	12	16	30		33%	89%	18		20		Licence 3 Design Licence 3 Architecture	Non	Culture historique, théorique et pratique, dans l'un des domaines du design. Connaissance de la méthodologie de projet et de la recherche. Expérience dans la conception design niveau L3.	Dossier	

Capacité d'accueil totale de la composante :

2017-2018	250
2018-2019	250
2019-2020	265
2020-2021	262
2021-2022	251
2022-2023	241

Remarques : demande de baisse de la capacité d'accueil au niveau de la mention Arts et Design justifiée de la manière suivante " la capacité d'accueil a été adaptée au nombre de groupes qu'il est possible d'ouvrir avec nos moyens en personnels enseignant. Il est par ailleurs indispensable de travailler en Master APL avec des groupes au nombre d'étudiant.e.s réduit. Nous attendons d'avoir davantage de supports pour pouvoir recruter des enseignant.e.s supplémentaires, lesquels permettront l'augmentation du nombre de groupes.. Concernant la mention design, de la même manière, la capacité d'accueil a été ajustée aux possibilités (limitées) d'encadrement du département dans les domaines du design. Le nombre d'étudiants que nous pouvons accueillir dépend notamment du nombre d'enseignants-chercheurs qui peuvent suivre des mémoires et accompagner des projets de fin d'étude."

Composante : INSPÉ de l'académie de Strasbourg

Lien vers le site web de la composante : <https://inspe.unistra.fr/>

Date prévue du conseil de faculté : 15 novembre 2021
Résultats des votes : 18 Oui 0 Non 0 Abstention

Sera complété par les services centraux
A remplir. Soumis au vote
A compléter

Mention	Parcours (le cas échéant)	Effectif 2020/21	Effectif 2021/22	Capacité d'accueil du M1 2021/22	Capacité consolidée à la mention 2021/22	Taux d'accès	Taux d'insertion professionnelle (Diplômés 2018)	Capacité d'accueil TMM du M1 2022/23	Capacité d'accueil TMM du M1 consolidée à la mention 2022/23	Capacité d'accueil total du M1 2022/23	Capacité totale consolidée à la mention 2022/23	Mention(s) de licence(s) conseillée (s) pour accéder au M1	Formation ouverte à l'alternance/apprentissage (OUI/NON/EXCLUSIVEMENT)	Attendus (ensemble des compétences et connaissances requis pour réussir dans cette formation)	Modalités d'examen des candidatures (Dossier/Entretien/Examens/Concours)	Informations supplémentaires particulières (ex. Master ERASMUS-MUNDUS dont l'admission est gérée par un établissement partenaire, etc.)
MEEF 2d degré	Enseigner l'éducation physique et sportive CAPEPS	44	45	45		100%	98%	43		45		Licence STAPS option Education et Motricité ou EPS	Non	Niveau de français (écrit/oral) : C1 minimum	En référence à l'annexe portant sur les attendus à l'entrée en master MEEF 1er et 2nd degrés de l'arrêté du 28/05/2019 modifiant l'arrêté du 27/08/2013 fixant le cadre national des formations dispensées au sein des masters "métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation" :	
MEEF Encadrement Educatif	Education à l'inclusion et à la participation sociale (EIPS)	Création 2021/22	10	32		84%		20		20		- Sciences de l'éducation, psychologie, sociologie et autres licences SHS - Licences du secteur médical et paramédical - Diplômes équivalents à la licence du secteur socio-éducatif	Non	- Sensibilité aux questions qui ont trait à l'inclusion et à la participation sociale sous leurs différentes formes - Niveau de français (écrit et oral) C1 minimum - Une expérience professionnelle ou extra-professionnelle dans le champ de l'inclusion, de la participation sociale et de l'accompagnement de publics à besoins éducatifs particuliers constitue une plus-value.	Examen d'un dossier de candidature comprenant CV, lettre de motivation manuscrite (2 pages maximum) et lettre présentant le projet professionnel du candidat (2 pages dactylographiées maximum), relevé de notes, copie de diplômes, pièces justificatives, autres pièces jugées utiles par le candidat.	

Capacité d'accueil totale de la composante :

2017-2018	
2018-2019	
2019-2020	
2020-2021	968
2021-2022	
2022-2023	960

Composante: **Faculté des Langues**

Lien vers le site web de la composante : <https://langues.unistra.fr>

Sera complété par les services centraux

Date du conseil de la Faculté 08/11/2021

Résultats des votes: 27 oui 0 non 0 abstention

A remplir. Soumis au vote

A compléter

Mention	Parcours (le cas échéant)	Effectif 2020/21	Effectif 2021/22	Capacité d'accueil du M1 2021/22	Capacité consolidée à la mention 2021/22	Taux d'accès	Taux d'insertion professionnelle (diplômés 2018)	Capacité d'accueil TMM du M1 2022/23	Capacité d'accueil total du M1 2022/23	Capacité totale consolidée à la mention 2022/23	Mention(s) de licence(s) conseillée (s) pour accéder au M1	Formation ouverte à l'alternance/apprentissage (OUI/NON/EXCLUSIVEMENT)	Attendus (ensemble des compétences et connaissances requis pour réussir dans cette formation)	Modalités d'examen des candidatures (Dossier/Entretien/Examens/Concours)	Informations supplémentaires particulières (ex. Master ERASMUS-MUNDUS dont l'admission est gérée par un établissement partenaire, etc.)
Traduction et Interprétation	Traduction professionnelle / domaines de spécialité	52	51	100 : Capacité d'accueil pour le M1 commun aux 4 parcours (M1 Interprétation de conférences non ouvert en 2021/2022)	120	41%	92%	M1 tronc commun trad pro, litt, TAVA : 55	65	101	Licence LEA, LLCE, Droit, Sciences... ou diplômes équivalents	NON	Excellente maîtrise d'une ou plusieurs langues étrangères ainsi que de sa langue maternelle. Grande culture générale et curiosité intellectuelle.	PROCEDURE D'ADMISSION : Examen des candidatures sur dossier, lettre de motivation et épreuves écrites et orales. Traduction sans dictionnaire de et vers la langue étrangère, épreuve de français. Epreuve orale : résumé oral en langue étrangère d'un article de presse suivi d'une traduction à vue d'un passage significatif et entretien de motivation. Une liste complémentaire sera dressée lors des jurys d'admission afin de remédier à d'éventuels désistements.	Consulter les langues disponibles. Formation en partie ou complètement délocalisée pour les langues suivantes : grec et italien (informations complémentaires disponibles sur notre site internet)
Traduction et Interprétation	Traduction audiovisuelle et accessibilité						100%				Licence LEA, LLCE, Droit, Sciences... ou diplômes équivalents	NON	Excellente maîtrise d'une ou plusieurs langues étrangères ainsi que de sa langue maternelle. Grande culture générale et curiosité intellectuelle.	PROCEDURE D'ADMISSION : Examen des candidatures sur dossier, lettre de motivation et épreuves écrites et orales. Traduction sans dictionnaire de et vers la langue étrangère, épreuve de français. Epreuve orale : résumé oral en langue étrangère d'un article de presse suivi d'une traduction à vue d'un passage significatif et entretien de motivation. Une liste complémentaire sera dressée lors des jurys d'admission afin de remédier à d'éventuels désistements.	Consulter les langues disponibles. Formation en partie ou complètement délocalisée pour les langues suivantes : grec et italien (informations complémentaires disponibles sur notre site internet)
Traduction et Interprétation	Traduction littéraire						100%				Licence LEA, LLCE, Droit, Sciences... ou diplômes équivalents	NON	Excellente maîtrise d'une ou plusieurs langues étrangères ainsi que de sa langue maternelle. Grande culture générale et curiosité intellectuelle.	PROCEDURE D'ADMISSION : Examen des candidatures sur dossier, lettre de motivation et épreuves écrites et orales. Traduction sans dictionnaire de et vers la langue étrangère, épreuve de français. Epreuve orale : résumé oral en langue étrangère d'un article de presse suivi d'une traduction à vue d'un passage significatif et entretien de motivation. Une liste complémentaire sera dressée lors des jurys d'admission afin de remédier à d'éventuels désistements.	Consulter les langues disponibles. Formation en partie ou complètement délocalisée pour les langues suivantes : grec et italien (informations complémentaires disponibles sur notre site internet)
Traduction et Interprétation	Interprétation de conférences						/	100%	16	16	LEA ou LLCER, Droit, Economie, Sciences politiques	NON	Excellente communication, parfaite maîtrise de ses langues de travail, activation rapide des techniques d'interprétation, professionnalisme.	Examen d'admission	

2017-2018	615
2018-2019	605
2019-2020	605
2020-2021	610
2021-2022	600
2022-2023	663

Composante : Faculté de Pharmacie

Lien vers le site web de la composante :

Sera complété par les services centraux

A remplir. Soumis au vote

A compléter

Date prévue du conseil de faculté : 15/11/2021

Résultats des votes : Oui à l'unanimité

Mention	Parcours (le cas échéant)	Effectif 2020/21	Effectif 2021/22	Capacité d'accueil du M1 2021/22	Capacité consolidée à la mention 2021/22	Taux d'accès	Taux d'insertion professionnelle (Diplômés 2018)	Capacité d'accueil TMM du M1 2022/23	Capacité d'accueil TMM du M1 consolidée à la mention 2022/23	Capacité d'accueil total du M1 2022/23	Capacité totale consolidée à la mention 2022/23	Mention(s) de licence(s) conseillée (s) pour accéder au M1	Formation ouverte à l'alternance/apprentissage (OUI/NON/EXCLUSIVEMENT)	Attendus (ensemble des compétences et connaissances requis pour réussir dans cette formation)	Modalités d'examen des candidatures (Dossier/Entretien/Examens/Concours)	Informations supplémentaires particulières (ex. Master ERASMUS-MUNDUS dont l'admission est gérée par un établissement partenaire, etc.)
Sciences du Médicament et des produits de santé	Réglementation et droit pharmaceutique	27	20	30		26%	100%	20		21		Cette spécialité est accessible: - aux étudiants de pharmacie ayant validé leur 4ème année ou aux étudiants ayant un parcours universitaire jugé équivalent par la commission pédagogique du master. Le choix de parcours est définitif, aucun changement n'est possible.	EXCLUSIVEMENT	Notions de Pharmacologie et/ou Connaissances sur le médicament et/ou chimie Niveau B2 en français (oral et écrit) minimum, C1 fortement recommandé, si candidat non francophone	eCandidat: Pré-sélection sur dossier basée: - sur les notes obtenues dans les matières principales - sur la lettre de motivation et sur le projet professionnel de l'étudiant. Cette pré-sélection est suivie d'un entretien oral obligatoire avec le candidat. La réalisation de stages en entreprise constitue un plus pour l'acceptation dans cette spécialité.	

2021/2022 110
2022/2023 105

Diminution de 30 à 21 places pour le Master "Réglementation et droit pharmaceutique".
« Concernant le master Réglementation et droit pharmaceutique, la capacité a été abaissée en cohérence avec celle des autres parcours ». Par ailleurs, l'effectif de 30 étudiants a posé des difficultés de gestion l'année précédente, la capacité a donc été revue à 21 places. »